

Sûreté info



N° 001 du 1^{er} semestre 2016

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

L'avion est le moyen de transport le plus sûr au monde !



**GARANTIR LA SURETE
DE L'AVIATION CIVILE**

La sûreté est l'affaire de tout le monde !



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Définir et coordonner les interventions de
l'Etat et des différents acteurs dans la
construction d'ouvrages publics

Mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière
des transports routiers, aériens,
ferroviaires et maritimes



Nouvelle aéroport de Lomé



Travaux de construction du troisième quai (PAL)



Maquette du Grand Contournement de Lomé



*Vue aérienne du Poste de Contrôle
juxtaposé (PCJ) de Noépé*

Directeur de publication

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BANAKINAO Wiyao
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Conseiller

KOMBATE Yendouma

Secrétariat de rédaction

BANAKINAO Wiyao

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

**Gestion financière &
Abonnement Insertions**

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
(+228) 99 72 50 50 / 90 22 22 09

Contact :

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 99,
rue 243 Tokoin Wuiti

SOMMAIRE

	Editorial	4
	Dossier: A la découverte de l'ASAIGE	5
	Garantir la sûreté de l'aviation civile	8
	Inauguration de la nouvelle aérogare de Lomé	14
	Visite sur Site du DG de l'ANAC-Togo et du Coordonnateur de l'ASAIGE	15
	SANTE : l'épidémie du virus EBOLA	20



La sûreté est l'affaire de tout le monde !

Après les attentats du 11 septembre 2001 où le transport aérien a été confronté de façon dramatique à sa vulnérabilité, le monde aéronautique a pris conscience que des aéronefs civils peuvent être utilisés comme armes de destruction massive. Depuis lors, la nature de la menace ne cesse de se diversifier et de s'intensifier.

En effet, l'industrie du transport aérien est confrontée à de nombreuses menaces, de nature terroriste comme criminelle, qui ne cessent d'évoluer tandis que le défi majeur persiste ; celui de la protection de l'aviation civile.

Les attentats de Bruxelles viennent confirmer l'impérieuse nécessité de tout mettre en œuvre pour protéger l'aviation civile contre les actes terroristes et appellent au renforcement des mesures de sûreté sur nos aéroports.

La protection des passagers, des membres d'équipage, du personnel au sol, des installations aéroportuaires et du public contre toutes les formes de menaces exige une vigilance permanente, ainsi que la mise au point et l'application de mesures de sûreté efficaces, dans une dynamique d'amélioration continue. Il apparaît clairement qu'il est primordial de maîtriser la sûreté au sol car les mesures de sûreté en vol ne constituent qu'un dernier recours mettant en lumière les vulnérabilités du système aéroportuaire.

En Afrique et particulièrement dans la sous-région, la situation est encore plus préoccupante et nécessite que soient mises en place, des mesures appropriées pour protéger nos pays contre toutes les attaques des différents groupes terroristes qui ont diversifié leurs méthodes d'attaque et renforcé leur arsenal.

Au plan national où les plus hautes autorités ont multiplié des efforts pour assurer un climat d'apaisement, il est indispensable que l'aéroport de Lomé soit un cadre sûr, sécurisé et favorable au climat de développement des activités aéronautiques pour la croissance de l'économie togolaise.

Cette responsabilité de protection de l'aviation civile est dévolue à l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) instituée par décret N°2011-124/PR en date du 13 juillet 2011. Elle a également pour mission d'assurer la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur ledit aéroport.

Depuis son institution, l'ASAIGE a mené des activités et entrepris des investissements urgents et prioritaires nécessaires à un relèvement du niveau de la sûreté. Nous sommes plus que conscients que les actions entreprises sont loin de satisfaire aux missions générales de l'ASAIGE, c'est pourquoi nous devons poursuivre les efforts pour atteindre les normes internationales en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires.

La réalisation de cet objectif ne peut se faire sans relever les défis et enjeux de la sûreté qui restent énormes et constituent notre préoccupation quotidienne. Pour ce faire, nous nous sommes inscrits dans un processus d'amélioration continue et comptons mettre un accent particulier et significatif sur les investissements en matériels et équipements de sûreté et de sécurité de dernière génération ; sur la formation continue des agents opérationnels ; sur la sensibilisation constante de tous les usagers de l'AIGE à la problématique de la sûreté et de la sécurité aéroportuaires.

Les défis de la sûreté aéroportuaire restent énormes, l'ASAIGE toute seule ne saurait les relever efficacement, c'est pourquoi je lance un appel à tous les acteurs et usagers de l'AIGE, à toutes les bonnes volontés pour une adhésion totale et un soutien à la mise en œuvre des mesures de sûreté à l'aéroport, afin de faire émerger et développer la culture de sûreté. Car la sûreté est l'affaire de tout le monde.

Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2016 et bonne lecture à tous !

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA
Coordonnateur de l'ASAIGE



A la découverte de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma



L'industrie du transport aérien est sans cesse confrontée à de nombreuses menaces, souvent de nature terroriste et criminelle. Aussi, la protection des passagers, des membres d'équipage, du public au sol, des aéronefs et des installations aéroportuaires contre toutes ces formes de menaces, exige-telle une vigilance permanente de toutes les entités impliquées dans la mise en oeuvre des mesures de sûreté et une meilleure coordination entre ces différents acteurs.

Les résultats des inspections et audits de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadéma (AIGE) de Lomé et les recommandations pertinentes de l'OACI ont motivé le gouvernement togolais à instituer en juillet 2011, sur chaque aéroport ouvert à la circulation aérienne, une Autorité de sûreté ayant la responsabilité de la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite et de la coordination de la mise en oeuvre

des mesures de sûreté.

Ainsi, par décret en date du 13 juillet 2011, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE) a été instituée.

Missions de l'ASAIGE

L'ASAIGE a pour mission d'assurer la sûreté des personnes, des biens, des aéronefs et des installations ainsi que la coordination de la mise en oeuvre des mesures de sûreté sur l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA (AIGE).

A ce titre, elle a la responsabilité de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs fixés par les autorités togolaises qui veulent, en misant sur la sécurité et la sûreté, ériger l'aéroport de Lomé en un hub dans la sous-région et de le faire classer à la « catégorie ONE ».

Pour y parvenir, l'ASAIGE entend procéder à la fois, par une meilleure coordination des actions des différents services intervenant sur l'aéroport en matière de sûreté et par l'élimination des actes et comportements répréhensibles. Elle procédera aussi par la conciliation des objectifs de la sûreté et des attentes des clients, à travers la facilitation.

Organisation et Fonctionnement de l'ASAIGE

L'ASAIGE est une structure administrative placée sous la tutelle du ministère chargé de l'aviation civile. Elle exerce ses missions de façon autonome, sous le contrôle du Comité Interministériel de Sûreté (CIS) dont la composition et le fonctionnement sont précisés par arrêté N°006/PM RT du 26 mars 2012.

Pour mener à bien sa mission et obtenir les résultats escomptés, le Coordonnateur dispose des personnels civils et militaires des services de gendarmerie, de police, d'immigration, de douane et des artificiers mis à sa disposition et intervenant dans le périmètre de l'aéroport en matière de sûreté.

Les autres personnels des services de l'Etat opérant sur la plateforme aéroportuaire participent aux missions de sûreté, en collaboration avec l'ASAIGE.

Activités de l'ASAIGE

A travers ses différents services, l'ASAIGE assure entre autres:

- le contrôle d'accès des personnes et des véhicules;
- l'inspection/filtrage et la fouille des personnes et des bagages afin de détecter toute substance dangereuse, tout engin explosif, toute arme ou tout objet pouvant être utilisé pour commettre un acte d'intervention illécite ;
- la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur la plateforme aéroportuaire;
- la délivrance des titres d'accès à l'AIGE.

De par ses attributions, l'ASAIGE joue un rôle très important dans le cadre de la gestion des situations de crise et d'urgence à l'AIGE.

Les enjeux de sûreté

Les enjeux relatifs aux activités de l'ASAIGE résident essentiellement dans sa capacité, d'une part, à faire face à toutes les formes de menaces contre l'aviation civile (terrorisme, criminalité, atteinte aux vies humaines, destruction des aéronefs et des infrastructures aéroportuaires, ...), et d'autre part, à créer la confiance né-

cessaire à l'accroissement du trafic aérien, à l'attrait des investissements, au développement du tourisme et à la création d'emplois.

Défis à relever par l'ASAIGE

Les défis à relever par l'ASAIGE sont nombreux, notamment :

- la mise en place de systèmes, d'équipements et de matériels de sûreté adaptés à l'évolution des menaces et de la technologie;
- les formations spécialisées du personnel, renforcées par des assistances techniques ;
- la mise en place d'une politique de communication et de sensibilisation visant à créer la culture de sûreté;
- le management par la qualité avec pour objectif la certification de l'activité de sûreté ;
- etc.

Les projets de l'ASAIGE

Les défis de la sûreté restent énormes face à la recrudescence des actes terroristes et de la criminalité qui deviennent de plus en plus multiformes. Pour tenter d'y répondre de façon efficace et efficiente, l'ASAIGE compte mettre un accent particulier et significatif sur :

- les investissements en matériels et équipements de sûreté et de sécurité de dernière génération ;
- la formation des agents opérationnels ;
- la sensibilisation des usagers de l'aéroport et du public pour une contribution active dans la lutte contre les actes illicites et une appropriation par ceux-ci, de la culture de sûreté.

Attentes de l'ASAIGE

Dans l'optique de la concrétisation de la vision des plus hautes autorités togolaises, celle de faire figurer l'AIGE parmi les aéroports de référence en Afrique en matière de sûreté et de sécurité, l'ASAIGE souhaite une totale adhésion des usagers de l'aéroport à la mise en œuvre des mesures de sûreté, afin de faire émerger et développer la culture de sûreté.

Elle compte également sur le soutien de toutes les bonnes volontés pour relever les défis de la sûreté de l'aviation civile.

Yatimpou DJATO

Les + de l'ASAIGE

Depuis la création de l'ASAIGE en juillet 2011, des actions stratégiques ont été déployées dans divers domaines. Il s'agit entre autres de :

- **La mise en place d'un cadre réglementaire** adapté aux missions de l'ASAIGE à travers la mise à jour ou l'élaboration des différents plans, programmes et autres textes conformément aux référentiels de l'UEMOA et de l'OACI en matière de sûreté.
- **L'audit du système de sûreté de l'AIGE** : l'ASAIGE a commandé un audit du système de sûreté de l'AIGE dont les recommandations et propositions orientent les actions de l'ASAIGE pour mettre l'AIGE aux normes en matière de sûreté et garantir l'efficacité des mesures de sûreté.
- **La restructuration du système de sûreté** : toujours en cours, elle vise à instaurer sur la plateforme aéroportuaire, un système de sûreté capable de faire face aux menaces de toutes sortes et de participer efficacement à la gestion des situations d'urgence et de crise.
- **L'enquête de satisfaction clients** : une enquête de satisfaction clients dont les résultats avaient montré que 82,80% des usagers de l'aéroport se sentent en sécurité en partant de ou en venant à l'aéroport de Lomé.
- **La gestion des accès ponctuels à l'AIGE** : Pour un meilleur suivi et la traçabilité des accès ponctuels à l'aéroport, l'ASAIGE a initié, conduit et mis en œuvre le projet sur la délivrance des titres d'accès ponctuels.
- **La participation de l'ASAIGE à l'exercice de gestion de crise Sotou 2013** : dans la gestion de la riposte lors de cet exercice, l'ASAIGE a coordonné la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'aéroport de Lomé à travers ses différents services opérationnels.
- **La participation à l'exercice d'urgence à l'aéroport « EPULO 2015 »** : organisé par la SALT, gestionnaire de l'aéroport, l'ASAIGE a participé activement et efficacement à l'exercice à travers son personnel dans le déploiement des cordons sécuritaires et la coordination de la cellule accueil chargée de la réconciliation des victimes et des familles.
- **Les matériels et équipements de sûreté** : acquisition et installation de nouveaux équipements de sûreté à l'actuel Fret, des caméras de la vidéo surveillance et la construction des miradors afin de garantir une surveillance continue du domaine aéroportuaire.
- **Les formations** : Outre la formation de base délivrée à tout son personnel administratif et opérationnel, l'ASAIGE mise beaucoup sur la qualité de son personnel. Ainsi des cadres ont été formés en gestion de crise, négociation d'otages, sûreté du fret aérien, gestion de la sûreté, instructeurs AVSEC, inspecteurs AVSEC, contrôle qualité, supervision des systèmes de sûreté.
Plusieurs formations, dont celles en maintenance de niveaux 1 et 2 ont été données aux techniciens sur les équipements de la nouvelle aérogare
- **Le contrôle opérationnel des activités de sûreté** : Mise en place d'une équipe de contrôle qualité formée d'instructeurs et d'inspecteurs. Par ailleurs, une équipe d'opérateurs de vidéosurveillance a été mise en place pour la surveillance du domaine aéroportuaire.

Kotolbéna TIFAYA

GARANTIR LA SURETE DE L'AVIATION CIVILE



***L**a sûreté de l'aviation civile ou Aviation Security (AVSEC) en anglais est définie par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) comme la combinaison de mesures ainsi que des moyens humains et matériels visant à protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.*

Depuis plusieurs années l'industrie du transport aérien fait face à de nombreuses menaces dirigées contre la sécurité des passagers, les membres d'équipage, les aéronefs, des installations aéronautiques etc...

Afin de protéger ces derniers contre les actes d'intervention illicite, une série de contre-mesures appropriées a été mise en place, depuis le contrôle des accès aux installations aéroportuaires jusqu'à l'inspection filtrage des passagers et de leurs bagages.

Toutefois, dans cette lutte, un certain nombre de droits doivent être reconnus aux passagers étant donné que ces derniers ne sont pas forcément informés des procédures aéroportuaires.

Nécessité d'assurer la sûreté des passagers et autres usagers de l'aéroport

Le passager est l'élément autour duquel gravitent

toutes les activités aéronautiques. Son droit fondamental de voyager librement en toute sécurité est au centre des préoccupations de toutes les autorités publiques et aéronautiques du pays. En achetant un billet d'avion dans une agence de voyage, le passager signe un contrat avec une compagnie aérienne qui s'engage

à l'amener à bon port. Il est de ce fait devenu un client de l'industrie du transport aérien et en matière commerciale, le client est roi.

Le respect dû aux passagers se traduit par un accueil chaleureux de la part des personnels aéroportuaires et la capacité de ces derniers à leur expliquer avec pédagogie et courtoisie les mesures de sûreté qui leur sont imposées et les raisons de leur mise en œuvre (dans les limites de ce qu'il est possible de révéler sans nuire à leur efficacité).

En effet, les contraintes liées à la mise en œuvre de ces mesures de sûreté notamment la perte de temps dans la file d'attente, l'obligation d'enlever ses chaussures, de se dévêtir partiellement et de se soumettre à une fouille physique etc., peuvent être ressenties par les passagers comme des intrusions dans leur vie privée et peuvent entraîner un sentiment de rejet des mesures de sûreté spécifiques, voire de la sûreté aérienne dans son ensemble.

L'acceptabilité des mesures de sûreté par les passagers est la preuve de leur coopération et donc de l'efficacité de l'ensemble du système de sûreté.

Enfin, il est fondamental de noter qu'en toute dernière extrémité, les passagers peuvent jouer un rôle déterminant aux côtés de l'équipage dans la

gestion d'un incident de sûreté survenant à bord d'un aéronef comme ce fût le cas lors des attentats commis par le Britannique Richard Reed et le Nigérian Abdul Mutallab où l'intervention des passagers a contribué à une gestion heureuse des incidents.

Les professionnels de l'aviation civile sont des acteurs particuliers de la sûreté. Ce sont des personnels qui, chaque jour, dépendamment de leur activité, côtoient le danger. Les diverses attaques aux aéroports que l'aviation civile a connues en témoignent suffisamment. Ils doivent par conséquent être protégés à tous égards car dit-on souvent : « pour assurer la sécurité, il faut être soit même en sécurité ». Comme les passagers, ils peuvent être des victimes d'un acte terroriste. L'efficacité d'un système de sûreté repose également sur l'entière collaboration de ces professionnels, ceci sur une base quotidienne.

Un regard sur le fret aérien

Si depuis le 11 Septembre 2001, les tentatives d'attentats contre le transport aérien ont été rares et déjouées pour la plupart, certaines visant la zone publique des aéroports ou les aéronefs ont malheureusement abouti comme ce fut le cas en septembre 1989 de l'Incident du vol VTA772 après son départ de N'djamena causant la mort de 171 personnes.

Certaines de ces tentatives visant le fret transporté par voie aérienne ont confirmé le caractère évolutif de la menace et donc la nécessité de s'adapter en permanence afin de réduire les points de vulnérabilité et le risque qui en découle.

Nécessité de susciter l'adhésion total à la culture de la sûreté

La sûreté de l'aviation civile est vitale pour le développement du transport aérien. À l'instar du très haut niveau de sécurité atteint par ce mode de transport où les accidents et les incidents impliquant des aéronefs sont vraiment minimisés de nos jours, l'aviation civile doit offrir à ses utilisateurs le plus haut niveau de sûreté possible sans nuire à son développement. L'assurance d'une sûreté efficace permet

en effet de créer les conditions favorables d'un développement serein et pérenne du transport aérien et des activités économiques induites.

La menace et les vulnérabilités varient d'un pays à un autre, d'un aéroport à un autre, d'une compagnie aérienne à une autre. En conséquence, il est nécessaire de mettre en place des contre-mesures de sûreté qui correspondent au niveau du risque, tout en étant en conformité avec les textes réglementaires en la matière.

Ceci implique le développement d'une capacité d'évaluation et d'analyse du risque relatif au transport aérien, tant au niveau local qu'au niveau national par le Comité National d'évaluation de risque du Togo.

La culture de la sûreté est primordiale pour susciter l'adhésion de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes à la communauté de l'aviation civile. Une telle culture ne peut se développer que par la pleine conscience des menaces qui pèsent sur l'aviation civile et par l'acceptation de mesures de sûreté raisonnables et proportionnées, adaptées au plus juste des besoins.

Le premier effort repose sur l'autorité compétente qui s'attèlera à la mise à jour des textes réglementaires en fonction de l'évolution de la menace et des risques connus tout en tenant compte des nécessités économiques.



Il revient également aux différents services de l'Etat opérant sous l'autorité de l'ASAIGE, notamment la police, la gendarmerie, la douane, les artificiers etc., de jouer pleinement leur rôle et d'adopter une approche équilibrée de sensibilisation et d'application de sanctions pour susciter l'adhésion à la culture de la sûreté. De même, les entreprises du transport aérien doivent intégrer et rendre visible cette notion dans leur propre culture d'entreprise et leurs propres valeurs. Les personnels navigants ou au sol doivent être sensibilisés par leurs employeurs, dans le but de développer en eux des habitudes et comportements permettant de favoriser cette culture de la sûreté.

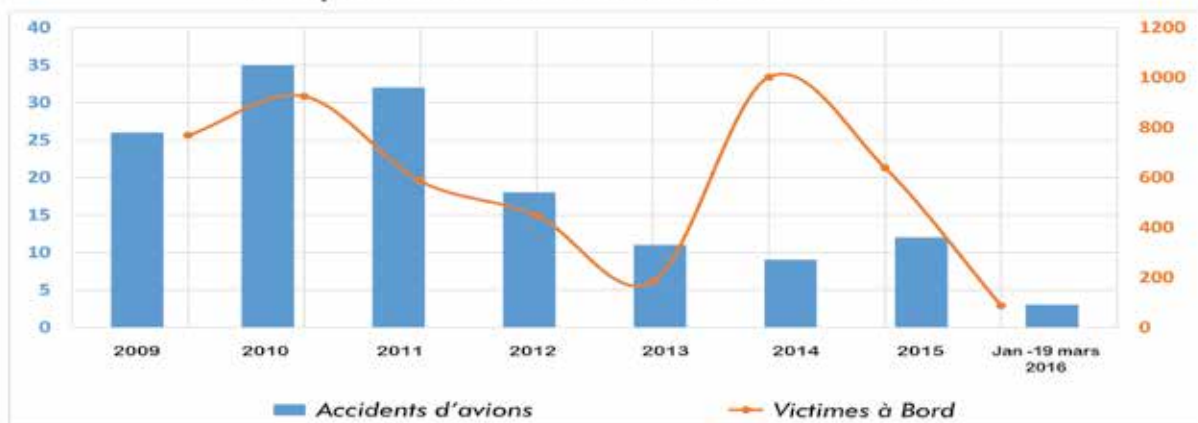
Le passager, quant à lui, doit comprendre que même si les mesures qui sont prises sont plus ou moins incompatibles avec sa vie privée, celles-ci contribuent à l'assurance de sa sécurité, celle des autres passagers et des membres d'équipage. Ceci passera par sa sensibilisation effectuée par les compagnies aériennes lors des achats des billets ou

lors des processus d'enregistrement et de contrôle de sûreté. Une telle intégration sera de nature à renforcer la vigilance de tous et, par la même occasion, maintenir le niveau général de sûreté.

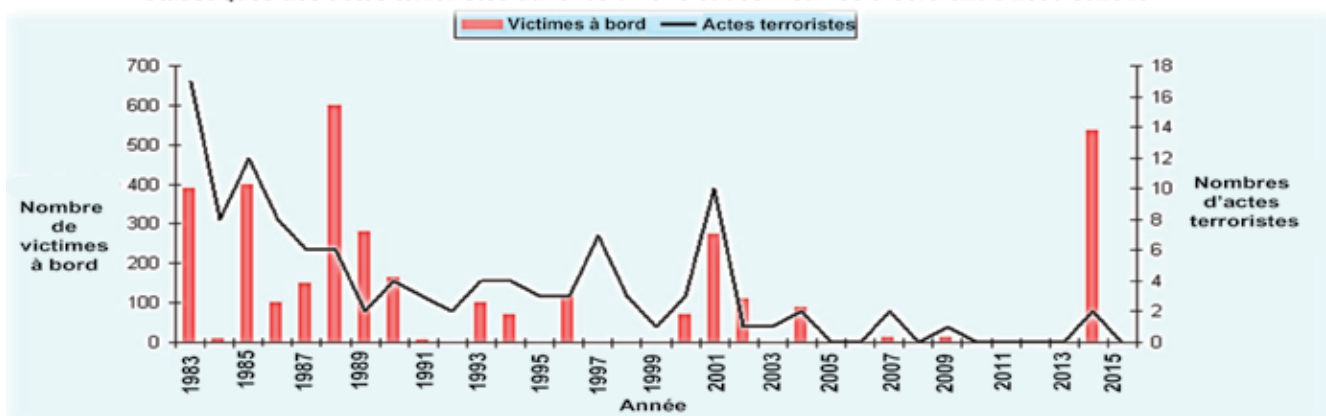
Enfin, l'importance d'une communication ouverte à toutes les couches de la population (usagers de l'aéroport et autres) est essentielle pour participer efficacement à la protection de l'aviation civile qui est, d'une part, un moteur de l'économie, et d'autre part, une cible à protéger pour assurer la fierté nationale d'être Togolais.

Kpadé BAVI

Statistiques des accidents d'avions et des victimes à bord entre 2009 et 2016



Statistiques des actes terroristes dans les avions et des victimes à bord entre 2009 et 2015



Nos travaux, Sources de Données : WWW.1001crash.com , Mars 2016

Wiyao BANAKINAO

La gestion de crise et des situations d'urgence à l'aéroport de Lomé

Se préparer pour faire efficacement face à toutes les situations de crise et d'urgence, telle est l'une des préoccupations majeures des acteurs de l'aviation civile.

En effet, en juin 2013, a eu lieu sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE), un exercice de gestion de crise dénommé SOTOU 2013. Cet exercice a eu pour objectif principal, à travers une simulation de prise d'otages, de tester la réaction générale des différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du plan national de gestion de crise.



On voit les familles des otages

Spécifiquement, cet exercice a permis d'évaluer l'efficacité :

- du plan de gestion de crise,
- des infrastructures et équipements,
- des plans et procédures sectoriels, et
- la coordination entre les différents intervenants.

Ainsi, l'on a pu tester les capacités réelles d'intervention des différentes entités concernées. Il s'agit, entre autres, de la Cellule Opérationnelle de Crise composée de l'ANAC-TOGO (l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo), de la SALT (Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin) de l'ASECNA (l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) et de l'ASAIGE (l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma), de l'équipe de gestion de crise, de l'équipe de négociation, de l'équipe d'intervention armée, du poste de commandement avancé, des différents cordons, etc.

Au terme de cet exercice, l'ASAIGE qui coordonne la mise en œuvre des mesures et consignes de sûreté sur l'aéroport de Lomé à travers ses différents services opérationnels (gendarmerie, police, immigration...), a tiré des leçons et a pris des mesures adéquates pour corriger les dysfonctionnements relevés afin d'accroître le niveau de la sûreté sur ledit aéroport.

Il faut préciser que l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) recommande que ce genre d'exercice (grandeur nature) soit renouvelé tous les deux ans.



Séance de débriefing à la fin de la simulation

Yatimpou DJATO

Aperçu sur les organes de coordination de la sûreté aéroportuaire : le CSA et le COSA

Après l'institution de l'ASAIGE pour répondre à la norme de l'OACI, une autre exigence vient d'être respectée par l'Etat togolais dans le but de mettre l'aéroport de Lomé aux normes internationales. En effet, à l'instar du Comité National de Sûreté et de Facilitation de l'Aviation Civile créé au plan national, il est créé au plan local (aéroportuaire) deux organes de coordination. Quelles sont leurs missions, leur composition et comment fonctionnent-ils ?

Le comité de sûreté et de facilitation d'aéroport (CSA) et le comité opérationnel de sûreté et de facilitation d'aéroport (COSA) sont deux comités dont la mise en place est exigée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Ces deux organes sont placés sous la présidence de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE).

Le comité de sûreté et de facilitation d'aéroport (CSA)

Créé par arrêté n° 018/MTPT/CAB/ASAIGE du 27 novembre 2013, ce comité est chargé de veiller à l'efficacité continue des mesures de sûreté d'aéroport, en se fondant sur les analyses des évaluations de la menace, des événements récents et des résultats des contrôles de la qualité.

Il est un organe de conseil et d'appui à l'Autorité de Sûreté

pour la mise en œuvre et la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté à l'AIGE.

A ce titre, il a pour missions, entre autres, de veiller :

- à la mise en œuvre du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile et du Programme de Sûreté d'Aéroport à l'AIGE ;
- à ce que les mesures et les procédures de sûreté en vigueur puissent répondre de façon adéquate aux menaces et à ce qu'elles fassent l'objet d'évaluation constante afin de couvrir les situations normales aussi bien que les situations d'urgence durant les périodes de sûreté renforcée et en cas d'urgence.

La composition du comité est définie de manière à enregistrer la participation de tous départements, services, organismes et autres services intervenant au niveau aéroportuaire.

Outre l'ASAIGE, le CSA est composé de :

- la SALT, de l'ASECNA, des exploitants d'aéronefs (compagnies aériennes), des sociétés d'assistance au sol, des transitaires, des locataires et des services pétroliers qui sont tous tenus d'élaborer, de mettre en œuvre et tenir à jour un programme de sûreté permettant de satisfaire les exigences du PNSAC et du PSA, des bases militaires, de l'ANAC-TOGO ;

- Les autres services de l'Etat dans l'exercice de leur mission à l'aéroport, doivent prêter leur concours aux services de Police et de Gendarmerie lorsqu'ils auront découvert ou suspecté des objets ou des personnes détentrices d'objets pouvant être utilisés pour commettre un acte d'intervention illicite.

Le CSA dans son rôle de consultant ne saurait se substituer à l'Autorité de Sûreté ni lui imposer des décisions. Il donne à l'Autorité de Sûreté des avis susceptibles de lui permettre de prendre en toute indépendance des décisions adéquates pour entre autres, faire face à toutes les formes de menaces contre l'aviation civile.

Le comité opérationnel de sûreté et de facilitation d'aéroport (COSA)

Créé par décision N°57/13/ANAC-TOGO du 28 novembre 2013, le COSA a pour mission d'assurer, au jour le jour, le suivi des activités opérationnelles de sûreté de tous les acteurs de la plateforme et d'apporter des solutions immédiates aux problèmes ponctuels de sûreté et de facilitation rencontrés sur ledit aéroport.

Il sert de tribune pour la coordination des dispositions de sûreté et de facilitation d'aéroport, de l'examen des questions et problèmes opérationnels rela-

Ci-dessous un retour en images sur la cérémonie de la mise en place du CSA et du COSA.



tifs à l'application des mesures de sûreté/facilitation quotidiennes, ainsi que des mesures exceptionnelles en cas d'événements extraordinaires. Le COSA comprend toutes les parties prenantes ayant des responsabilités de mise en œuvre des mesures de sûreté sur la plateforme aéroportuaire tel que présenté plus haut.

Il faut souligner que ces comités ont eu leur rencontre inaugurale le jeudi 28 août 2014, organisée pour marquer le démarrage effectif des activités des membres desdits comités. A cette occasion, le président de ces deux organes, les autorités de tutelle et les responsables des structures partenaires présents à cette cérémonie, avaient invité tous les membres du CSA et du COSA à une application rigoureuse des textes qui régissent l'aviation civile pour contribuer efficacement à relever le niveau de la qualité de la sûreté sur l'aéroport de Lomé, gage du développement des activités aéronautiques. La réussite de leurs

missions passant également par la recherche continue de l'équilibre entre les exigences de la sûreté et les besoins de la facilitation, il leur a été demandé de toujours examiner tous les sujets de la sûreté et de la facilitation à la lumière des normes et recommandations internationales et en tenant compte des spécificités de l'aéroport de Lomé.

Il faut préciser que le CSA se réunit au moins une (01) fois par trimestre et aussi souvent que possible sur convocation de son président alors que le COSA se réunit une (01) fois par mois et aussi souvent que possible sur convocation de son président.

Les activités de ces deux organes de coordination ayant effectivement démarré, nous souhaitons bon travail et bon courage à tous les membres de ces organes pour relever ensemble les défis de la sûreté !

Yatimpou DJATO

Transport aérien au Togo

La nouvelle aérogare de Lomé est inaugurée

La nouvelle aérogare de Lomé a été inaugurée ce 25 avril 2016 par le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, en présence de plusieurs personnalités politiques, militaires, administratives, religieuses et de divers autres invités.



D'une superficie de 21 000 m², le bâtiment de la nouvelle aérogare comporte trois niveaux: le départ, le transit et l'arrivée. Ses nouvelles capacités lui permettront de traiter 2 à 2,5 millions de passagers par an contre 450 000 actuellement. En effet, tout a été aménagé pour le confort des passagers: 5 passerelles télescopiques pour faciliter l'embarquement et le débarquement ; 24 comptoirs pour un enregistrement rapide ; des bornes libres de services sont également mis à disposition des passagers qui disposeront de 3 carrousels pour le retrait des bagages et un autre pour le hors-gabarit. Notons aussi que les capacités du parking avion ont été augmentées pour lui permettre d'accueillir 15 appareils gros porteurs.

La multiplication des postes d'inspection-filtrage (PIFs) équipés des appareils de dernière génération qui répondent aux normes internationales permettra de mieux concilier les exigences de la sûreté et les besoins de la facilitation par le traitement rapide des passagers et de leurs bagages. Pour le ministre des infrastructures et des travaux, M. GNONFAM Ninsao qui n'a pas manqué de saluer la vision du chef de l'Etat, « la nouvelle aérogare de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema se situe dans le prolongement d'une longue liste de réalisations dans le domaine des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires qui ont transfiguré le visage du Togo.

La contrepartie exigée de nous est l'effort que nous devons déployer pour en prendre le plus grand soin ».

L'ambassadeur de la Chine au Togo, M. Liu Yuxi a encouragé les autorités togolaises à poursuivre leur politique de développement. Il les a assurées de la

disponibilité de son pays à travailler avec le Togo pour renforcer la réalisation des infrastructures et dans bien d'autres domaines tels que l'agriculture, etc. Pour lui, la réalisation de cette nouvelle aérogare permettra à l'aéroport de Lomé de se positionner, à n'en point douter, comme l'un des meilleurs en Afrique de l'ouest.

Les autorités locales aéroportuaires fières de ce joyau, l'ont accueilli comme un beau cadeau fait à la nation togolaise et ont promis d'en faire un bon usage car comme l'a déclaré le ministre en charge de l'aviation civile « la nouvelle aérogare est non seulement un véritable instrument de modernisation du transport aérien mais aussi un outil de développement économique et social, créateur d'emplois et de richesses ».

Devenu un hub depuis l'installation de la compagnie panafricaine Asky, l'aéroport de Lomé présente désormais de nombreux atouts et opportunités pour attirer de nouvelles compagnies aériennes qui frappent déjà à la porte : Turkish Airlines, Egypt Air et Emirates... Celles-ci devront se partager le marché avec des compagnies aussi importantes comme Air France, Brussels Airlines, Ethiopian, etc.

Rappelons que le coût total des travaux de modernisation et d'extension de l'AIGE démarrés en 2012 a été estimé à 75 milliards de francs CFA, financés par la China Exim Bank, et prend aussi en compte les travaux d'extension de l'aérogare Fret qui devra passer de 15 000 à 50 000 tonnes par an.

Wiyao BANAKINAO

Visite sur site : le DG de l'ANAC-TOGO et le Cordonnateur de l'ASAIGE étaient dans la zone de l'aviation générale et du côté de Lomé Catering

Une des obligations faites à chaque État membre de l'OACI est de désigner, au sein de son administration, une autorité appropriée de la sûreté de l'aviation pour assumer la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de tenir à jour le programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC).

Au Togo, cette structure est l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-TOGO) qui a pour principale responsabilité la supervision de la sûreté de l'aviation civile.

La supervision de la sûreté de l'aviation est le moyen par lequel les États assurent l'application effective des pratiques et normes recommandées de l'annexe 17(SARP) et des procédures de la sûreté.

À cet égard, la supervision inclut l'obligation pour l'État d'établir une organisation de sûreté et de la doter en personnel ; de rédiger des lois, d'élaborer des règlements, des programmes, des politiques et des procédures ; et de veiller à ce que ces dispositions soient mises en œuvre d'une manière efficace et durable.

En ce moment où la situation dans la sous-région recommande le relèvement des mesures de sûreté et de sécurité, il a été jugé opportun, après une réunion de travail à l'ANAC en cette fin d'année 2015, d'effectuer une visite sur site.

C'est dans ce sens que le Directeur Général de l'ANAC-TOGO, le colonel LATTA Dokisime Gnama est allé sur le terrain pour s'assurer que les recommandations faites en matière de sûreté et de sécurité ont été prises en compte et réalisées.

Cette visite a permis de formuler d'autres recommandations allant dans le même sens.

Le DG de l'ANAC était accompagné de son conseiller en sûreté, Didier TECHER, du Coordonnateur de l'ASAIGE, le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA et des chefs des services opérationnels chargés de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'AIGE.



Wiyao BANAKINAO

Formation en sûreté de l'aviation civile



Des agents des services opérationnels de l'ASAIGE ont été formés en MPSA-BASE et en imagerie radioscopie

La responsabilité de la formation des personnels de mise en œuvre des mesures de sûreté revient à l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNAS-SINGBE Eyadema (ASAIGE). C'est dans ce contexte qu'elle a organisé des sessions de formation en MPSA-BASE (Malette Pédagogique de Sûreté de l'Aviation) et dans l'interprétation des images radioscopiques à l'endroit de ses personnels opérationnels pour répondre aux exigences du Programme National de Formation de l'Aviation Civile (PNFSAC).

Animées conjointement par les instructeurs AVSEC de l'ASAIGE et ceux de l'ANAC-TOGO, ces sessions de formation ont connu la participation des stagiaires venus des services opérationnels de police, de la gendarmerie, des douanes, de la vidéo surveillance et de l'unité des artificiers. Ces sessions de

formation se sont déroulées respectivement du 22 février au 18 mars 2016 pour la MPSA-BASE et du 22 février au 25 mars 2016 pour l'interprétation des images radioscopiques.

Soulignons que ces sessions de formation ci-dessus décrites ne constituent que quelques-unes des multiples sessions de formation que l'ASAIGE délivre à ses personnels. En effet, l'exploitation aéroportuaire est mise à rude épreuve par un contexte général d'actes criminels et terroristes sans cesse croissants. Aussi, dans le but de maintenir la sûreté aéroportuaire à un niveau élevé, il est nécessaire de disposer des ressources humaines suffisamment qualifiées pour mettre en œuvre les mesures de sûreté sur l'aéroport de Lomé.

Il faut préciser que d'autres formations peuvent être délivrées sur place ou à l'étranger dans des centres OACI.

Tchontchoko NAPO- KOURA

Présentation des vœux de nouvel an à l'ASAIGE



Le 22 janvier 2016, le balcon de l'ASAIGE a servi de cadre pour la cérémonie de présentation des vœux au Coordonnateur de l'ASAIGE. A cette cérémonie, l'on notait la présence des chefs services opérationnels, de tout le personnel administratif de l'ASAIGE ainsi que de certaines personnes partenaires de la structure.

Dans son allocution, le représentant du personnel, au nom de tous les agents de l'ASAIGE, a souhaité au Coordonnateur les vœux de santé, de prospérité et de succès, dans ses actions pour le développement de l'ASAIGE et de l'aéroport internationale de Lomé. Il l'a rassuré de la disponibilité de tout le personnel à l'accompagner et à le soutenir dans l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée.

Dans sa réponse aux vœux du personnel, le Coordonnateur a adressé ses remerciements à tous les personnels administratifs et opérationnels. Il a exprimé à leur endroit et à celui des membres de leurs familles respectives ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Il a saisi cette occasion pour appeler tous les agents au respect scrupuleux des règles et consignes de sûreté. Il a insisté pour que chaque agent puisse

accomplir correctement et efficacement son travail au poste où il est désigné. Il n'a pas manqué de s'étendre sur le phénomène de racket et de corruption qui sévit sur la plateforme aéroportuaire. Ce sont des actes qui contribuent à ternir l'image de l'aéroport et mettent en mal la visibilité que les autorités veulent donner à notre aéroport. Pour lui «un colis piégé retrouvé à la frontière d'aflo n'aura pas plus d'impact qu'un colis piégé à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema»; aussi a-t-il réitéré son désir ardent de lutter contre ces actes. Pour ce faire, il a lancé un avertissement à l'endroit des agents au comportement

indélicat.

Par ailleurs, il a enfin exprimé toute sa satisfaction à l'égard des agents qui font un effort pour fournir un travail de qualité et les a encouragés à continuer dans ce sens.

Enfin, il a exprimé à tout le personnel de l'ASAIGE tout son attachement et toute sa reconnaissance pour la méthode de travail de l'ASAIGE et les a exhortés à maintenir le cap dans cette lancée. Car pour lui «c'est ensemble qu'on pourra faire monter très haut l'ASAIGE et nous devons travailler main dans la main sans rancune car nous formons tous une seule et même famille ».

Il a terminé son intervention en insistant pour que règne à l'ASAIGE un esprit d'équipe, et a invité tous les agents de l'administration et les opérationnels, à œuvrer pour la collaboration, gage de réalisation de la mission de l'ASAIGE.

Cette cérémonie a pris fin par un cocktail partagé dans la joie et la gaieté.

Tellah Waké SINGO

Passation de service à l'ASAIGE

Le Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA a pris fonction

Une cérémonie de passation de service s'est déroulée le jeudi 19 novembre 2015 à l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE).

Cette cérémonie a permis au Lt-Col. ALLAHARE Dimini de passer le témoin à son successeur, le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA, nommé à la tête de l'institution en charge de la sûreté de la plateforme aéroportuaire de Lomé.

La cérémonie de passation de service a eu lieu à la salle de réunion de l'ASAIGE où le Coordonnateur sortant, le Lt-Col ALLAHARE a saisi l'occasion pour remercier le Chef de l'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE pour la confiance placée en lui, en le nommant coordonnateur de l'ASAIGE en 2014.

Il a également présenté ses gratitude au Ministre des Infrastructures et des Transports M. Ninsao GNONFAM, et au Président du Comité Interministériel de Sûreté, le Général de brigade aérienne (2S) AYEVA Essofa pour leur accompagnement. Ses remerciements sont allés également aux responsables des différentes structures partenaires de la plateforme aéroportuaire notamment le Directeur Général de l'ANAC et celui de la SALT.

Poursuivant son allocution, le Coordonnateur sortant a félicité son successeur, pour sa nomination à la tête de l'ASAIGE. Il a tenu à encourager celui-ci en ses mots : « le travail est immense, mais avec l'aide de DIEU tout ira bien ». Enfin, il a rappelé au nouveau Coordonnateur la disponibilité et la compétence du personnel de l'ASAIGE et lui a demandé de faire confiance à tous les responsables de la plateforme en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de sûreté.

De son côté, le Coordonnateur entrant, le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA a félicité son prédécesseur pour la qualité du travail abattu et promis de continuer dans la dynamique qu'il a créée afin de faire de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema, un aéroport de référence en matière de sûreté et de sécurité. Il faut souligner que le représentant du Ministre des Infrastructures et des Transports à cette cérémonie, M. FATONZOUN Mawutoè et le Directeur Général de l'ANAC-TOGO, le Col LATTA Dokisime Gnama, ont tenu également à féliciter le nouveau Coordonnateur pour sa nomination et se sont dit rassurés de son



expérience pour mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Rappelons que le Lt-Col ALLAHARE Dimini a été affecté à Kara où il a pris le commandement du Régiment Parachutiste Commando et que le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA était au Groupement de Gendarmerie Nationale de la région de la Kara.

Tellah Waké SINGO



Face chambre de commerce Lomé - TOGO
(228) 22 23 05 05
lfwkpcto@flyasky.com / www.flyasky.com



CEIBA INTERNATIONAL
23 30 99 39 / 90 14 60 98



B.P. 2990 Lomé - TOGO
(228) 22 23 23 23 / 22 22 01 78
cto.ifw@airfrance.fr / www.airfrance.tg



01 B.P. 4789 - Lomé - TOGO
(228) 22 20 70 70 / 22 21 67 13
airivoirelfw@airivoire.com / www.airivoire.com



المخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

B.P. 1354 - Lomé - TOGO
(228) 22 23 48 48
ramsecretariat@ids.tg



B.P. 12923 - Lomé - TOGO
(228) 22 21 70 74 / 22 22 18 32
ifwa@ethiopianairlines.com
www.ethiopianairlines.com



B.P. 20020 - Lomé - TOGO
(228) 22 20 00 83 / 22 20 00 85
lome@airburkina.bf / www.air-burkina.com



BRUSSELS AIRLINES
07 B.P. 13158 - Lomé - TOGO
(228) 22 61 89 28



ABONNEMENT

Augmentez la visibilité de votre entreprise en souscrivant à des insertions publicitaires dans la revue **Sûreté Info**.

Optez pour une page entière, une demi-page, un quart de page ou un huitième de page

Pour plus d'informations, contactez le service Abonnement :

Tél: (+228) 22 26 26 20 / 90 10 72 49 / E-mail : sureteinfo@yahoo.fr

CES PERSONNALITES QUI SE SONT SUCCEDE A LA TETE DE L'ASAIGE

Depuis sa création en juillet 2011 jusqu'à ce jour, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA (ASAIGE) a connu trois coordonnateurs à sa tête, à savoir : le Colonel Awoki PANASSA, le Lieutenant-Colonel Dimini ALLAHARE et le Lieutenant-Colonel Langbatibe BOLIDJA.



Septembre 2011 - Octobre 2014

Premier Coordonnateur de l'ASAIGE, le **Colonel Awoki PANASSA** a été nommé en septembre 2011. Après sa prise de fonction, il a initié plusieurs projets et mené des actions concourant à la réalisation de la mission de l'ASAIGE. Entre autres, il a pensé et mis en place l'organisation de cette jeune structure tant au niveau administratif qu'au niveau des services opérationnels. Sous sa houlette, un cadre réglementaire adapté à la mission de l'ASAIGE a été mis en place par l'élaboration et la mise à jour des différents textes, un audit du système de sûreté de l'AIGE a été commandé dans le but de mieux le restructurer.

Par ailleurs, le colonel PANASSA a initié et réalisé le projet du système des titres d'accès ponctuels aux fins de lutter contre leur gestion anarchique, d'assurer une traçabilité des accès à l'aéroport et de soutenir les charges de fonctionnement de l'ASAIGE.

A cela, il faut ajouter la mise en place d'un cadre de permanence, l'institution du contrôle opérationnel des activités de sûreté et la lutte contre la corruption et le racket à l'aéroport. Au lendemain de la fusillade du parking public de l'aéroport le 28 septembre 2014, le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) a été créé dans le but de renforcer la protection de la plateforme aéroportuaire.

Appelé à assurer les fonctions de chef d'état-major particulier du Chef de l'Etat depuis le mois d'octobre 2014, le Colonel PANASSA a cédé sa place au Lt-Colonel Dimini ALLAHARE.



Octobre 2014 - Novembre 2015

Le **Lt-Colonel Dimini ALLAHARE** a été le 2^{ème} Coordonnateur de l'ASAIGE. Il a pris fonction le 15 octobre 2014 et s'est attelé à poursuivre la gestion des activités et la réalisation des projets de l'ASAIGE dans la continuité de la dynamique créée par son prédécesseur.

En effet, la protection de l'aéroport a été consolidée par le renforcement des capacités d'intervention des services opérationnels avec l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements de sûreté, de nouvelles caméras de la vidéo surveillance, la construction des miradors et l'accroissement du parc automobile. Le projet de recrutement des personnels civils pour l'inspection-filtrage a connu quelques avancées avec la sélection et la formation des premières vagues des candidats retenus. Les réflexions sont en cours pour définir les modalités concrètes de renforcement de la mise en œuvre des mesures de sûreté à l'AIGE.

En novembre 2015, Lt-Colonel ALLAHARE, appelé à prendre le commandement du Régiment Parachutiste Commando à Kara, a été remplacé à la tête de l'ASAIGE par le Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA.



Depuis 19 Novembre 2015 à ce jour

Troisième Coordonnateur de l'ASAIGE, le **Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA** a pris fonction le 19 novembre 2015. Tout comme ses prédécesseurs, il s'est naturellement inscrit dans la continuité de l'accomplissement de la mission de l'ASAIGE, celle d'assurer la sûreté des personnes, des biens, des aéronefs et des installations ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'aéroport de Lomé.

A cet effet, il s'attèle à intensifier les actions devant relever le niveau de la sûreté et de la sécurité aéroportuaires, et à lutter contre le racket et la corruption. Bien que des efforts aient été fournis par ses prédécesseurs dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire dans ce sens. Le Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA qui vient de prendre les rênes de l'ASAIGE appréciera certainement les soutiens dont il aura besoin pour accomplir sa mission.

Yatimpou DJATO

SANTÉ : L'ÉPIDÉMIE DU VIRUS EBOLA

Des séances de sensibilisation ont eu lieu à l'aéroport de Lomé



Le virus Ebola tire son nom d'une rivière qui coule aux abords de la localité de Yambuku, un des sites où il a été repéré pour la première fois en République Démocratique du Congo (RDC). C'est un des agents pathogènes les plus contagieux et les plus foudroyants au monde. De 1976 à 2015, on a enregistré officiellement en Afrique un nombre cumulé de 25 264 cas d'infections dont 10 768 décès (OMS, 10 octobre 2014 et 11 février 2015).

Cette maladie étant meurtrière et imprévisible, il est nécessaire de prendre des mesures préventives pour éviter la propagation du virus sur le territoire togolais. C'est pour cette raison que les autorités de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE), à la réapparition de cette épidémie, ont organisé des séances de sensibilisation de masse sur ledit aéroport à l'endroit de leurs personnels dans le but de les informer du degré de dangerosité de ce virus et les mesures à prendre. L'organe de mise en œuvre des mesures de sûreté sur ledit aéroport s'est inscrit dans la même démarche.

En effet, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE) a organisé une séance de sensibilisation à l'endroit des agents des services opérationnels à savoir : le service d'immigration, la police, la gendarmerie, les artificiers et les douaniers. Au cours de ces rencontres, le médecin aéronautique, Dr TCHANGAI Tchatcha, a porté un accent particulier sur les différents modes de transmission du virus, les différents symptômes de la maladie, le matériel de protection dont il faut se munir avant d'identifier un voyageur suspect et les précautions à prendre dans la prise en charge d'une personne infectée ou dans la manipulation de ses effets personnels.

Abondant dans le même sens que le médecin, d'autres intervenants ont saisi cette occasion pour expliquer les mesures prises par le gouvernement togolais. Ils ont insisté sur le monitoring des passagers à l'arrivée, en particulier ceux venant des pays affectés par le virus EBOLA.

A la fin de la rencontre, une visite du centre médical, destiné à l'accueil des personnes suspectes ou infectées, a été effectuée sous la direction des autorités aéroportuaires.

EBOLA EN CHIFFRES : chronologie des précédentes flambées de maladie à virus Ebola



Source des données utilisées : OMS - Pays Concernés : Afrique du Sud, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ouganda, RDC, Soudan

Wiyao BANAKINAO

NUMEROS UTILES

NUMÉROS URGENTS

Police secours

117 (depuis un téléphone fixe)

161 (depuis un portable)

Gendarmerie

Tél : 172 ou +228 2221 3743

Sapeurs Pompiers : 118

Renseignements : 112

Dérangement et SAV : 119

Protection de l'Enfant : 111

Horloge Parlante : 116

NUMÉROS UTILES

Ministère des Infrastructures et des Transports :

22 23 60 60 / 22 23 60 61

Agence Nationale de l'Avia- tion Civile (ANAC) : 22 26 37 40

S.A.L.T. : 22 23 60 60 / 22 23 60 61

ASAIGE : 22 26 26 20

Douanes :

22 21 26 57 / 22 26 81 73

Gendarmerie :

22 21 26 05 / 37 / 35

Police : 22 22 21 21 / 22 22 32 47

Sûreté Nationale : 22 22 21 21

Ambulance : 22 21 25 01

C.H. U Sylvanus Olympio :

22 21 25 01 / 22 25 77 68

C.H. U Campus :

22 25 77 68 / 22 25 47 39

FAITS DIVERS

Sport :

Les footballeurs parisiens (Paris Saint Germain) ont remporté leur quatrième championnat d'affilée (et le sixième de leur histoire) grâce à une victoire record à Troyes sur le score de 9 à 0, dimanche 13 mars, dès la 30^e journée de Ligue 1. Grâce à sa démonstration au stade de l'Aube, Paris devient par la même occasion l'équipe française titrée le plus rapidement de l'histoire, à huit journées du terme.

Santé : Deux personnes d'une même famille sont décédées du virus Ebola dans le sud-est de la Guinée, les deux premiers cas signalés dans ce pays depuis que l'épidémie y a été déclarée finie le 29 décembre 2015, a annoncé jeudi 17 mars 2016, le gouvernement guinéen. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a confirmé via Twitter la découverte de deux nouveaux cas.

Finances : Dix milliards d'euros. C'est le montant des financements publics mobilisés par les pays développés pour soutenir le développement des énergies renouvelables en Afrique et c'est incontestablement une bonne nouvelle.

Egypte : L'Egypte ancienne recèle encore mille et un mystères. Celui de la pyramide de Kheops, construite il y a plus de 4 500 ans, continue d'exciter l'imaginaire de nombreux voyageurs, historiens, scientifiques et architectes : comment ces bâtisseurs, qui ne connaissaient ni le fer ni la roue, ont-ils, en l'espace de vingt-trois ans, érigé cet édifice de 146 mètres de haut, composé de deux millions de blocs de pierre de deux tonnes et demie pour certains ?

Somaliland: République autoproclamée indépendante qu'aucun Etat ne veut reconnaître, le Somaliland n'a que deux banques. Depuis peu, il possède une monnaie sans valeur et présente des taux

d'analphabétismes records. Mais ses 3,5 millions d'habitants peuvent payer leurs factures et leurs dépenses quotidiennes par SMS.

INSOLITE

Inde : un voleur contraint de manger 40 bananes pour restituer le bijou qu'il avait ingéré.

La police indienne a employé une technique peu commune pour retrouver une chaîne en or, contraignant un voleur à ingérer 40 bananes pour restituer le précieux bijou qu'il avait avalé lors de sa course poursuite avec les policiers.

L'homme avait démenti avoir arraché la semaine passée une chaîne que portait une femme dans une rue à Bombay mais la radio effectuée à l'hôpital a prouvé le contraire.

Un lavement avait dans un premier temps été effectué sans succès.

Les médecins ont alors suggéré une opération, mais la police a estimé que ce serait trop coûteux et opté plutôt pour l'ingestion forcée de bananes.

«Il a dû manger plus de 40 bananes dans la journée», a expliqué lundi un haut responsable de la police de Bombay, Shankar Dhanavade, à l'AFP.

«La chaîne a finalement été retrouvée. Nous l'avons obligé à la laver et à la désinfecter», a ajouté le policier.

Le suspect de 28 ans a comparu vendredi devant un tribunal et est toujours en garde à vue, a précisé M. Dhanavade.

Selon la presse, ce n'est pas une première. En juillet, un voleur avait déjà dû manger deux dizaines de bananes et boire plusieurs litres de lait mélangé à un laxatif, selon le quotidien Hindustan Times.

Textes rassemblés par
Dzigbode Kossiwa AVEKO

JEUX N°001

Enigme

Un escargot décide de monter le long d'un poteau de 20 mètres.
Le jour, il monte de 3 mètres mais redescend de 2 mètres la nuit pendant qu'il dort ...
Combien mettra-t-il de jours pour parvenir au sommet du poteau ?

Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-contre



Sudoku

9	1		3			
			6			2
	7			2	5	4
3		5				6
		6	4	1		
	2				4	5
8	5		1			4
2				4		
			2		8	6

Comment jouer ?

La seule règle qu'il convient de garder toujours à l'esprit est la suivante : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9 ; les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, chacun des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

Mots mêlés

Retrouvez les mots cachés en reliant les lettres

P	I	N	O	N	D	A	T	I	O	N
R	D	E	M	E	E	S	R	E	V	A
E	B	E	A	G	R	E	L	E	D	A
C	R	O	L	U	B	R	U	I	N	E
I	O	R	E	U	T	A	M	I	L	C
P	U	A	I	E	G	M	E	T	E	O
I	I	G	U	O	R	E	T	N	E	V
T	L	E	L	L	B	R	U	M	E	S
A	L	C	P	E	F	L	A	Q	U	E
T	A	I	S	E	T	E	P	M	E	T
I	R	E	P	L	U	V	I	E	U	X
O	D	L	D	N	U	A	G	E	U	X
N	S	E	I	C	R	I	A	L	C	E
S	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E

Rendez-vous au prochain numéro pour les solutions des jeux.



Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO)

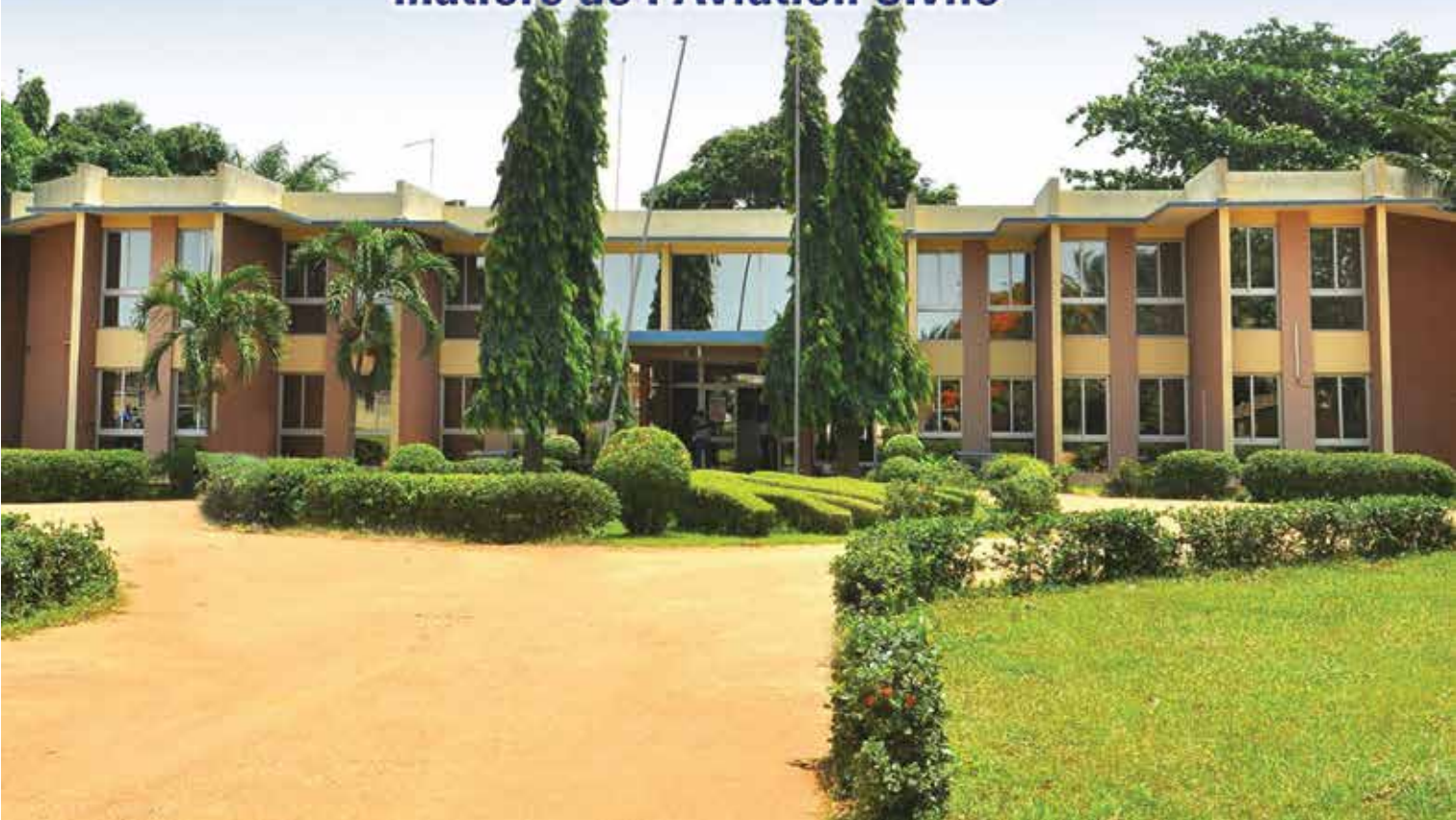
**« L'avion est le moyen de transport
le plus sûr au monde . »**

Col. LATTA DOKISIME GNAMA
Directeur Général de l'ANAC-TOGO

Extrait de l'éditorial de la revue aéronautique n° 1
de l'ANAC TOGO



**L'ANAC-TOGO, organe du gouvernement chargé
de la mise en œuvre de la politique du Togo en
matière de l'Aviation Civile**





SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE LOMÉ-TOKOIN



AÉROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBÉ EYADEMA

Pour plus de confort, de sécurité et de convivialité, votre nouvelle aérogare

Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin

BP : 10112 Lomé-Togo
Tél. : (228) 22 23 60 60 / 61
Fax : (228) 22 26 88 95
E-mail : salttogo1@gmail.com
www.aeroportdelome.com

Société Togolaise de Handling

BP : 10112 • Lomé-Togo
Tél. : (228) 22 26 34 60
Fax : (228) 22 26 34 25

Aero Transports SA CA

14 BP : 12 • Lomé-Togo
Tél. : (228) 22 26 62 46
Fax : (228) 22 26 62 47

Servair Togo

14 BP : 12 • Lomé-Togo
Tél. : (228) 22 26 45 62
Fax : (228) 22 22 26 61